

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 29 janvier 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, VIETTI Dominique, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : COMPAGNAT Michel, LUGNE Isabelle, MONAT Pascale.

Absents excusés : PEREZ Gérard, CROZET Guy, CHABRIER Alexandre.

Absent : BRUEL Laurent.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame PRAS Séverine est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : RENOUVELLEMENT DU CADASTRE SOLAIRE DANS LE CADRE DU PCAET :

M. le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la Communauté de Communes du Pays d'Urfé souhaite poursuivre et renforcer son accompagnement des habitants dans leurs projets de production d'énergie renouvelable, en particulier pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

La CCPU met actuellement à disposition du public un cadastre solaire permettant d'évaluer le potentiel solaire des toitures du territoire. Cet outil fournit un premier niveau d'information neutre et accessible, aidant particuliers, professionnels et collectivités à apprécier l'opportunité et la faisabilité d'un projet photovoltaïque adapté au bâti local.

Le cadastre solaire actuel arrivant à échéance, le SIEL Territoire d'Énergie propose son renouvellement, accompagné d'une mise à jour enrichie : modélisation plus précise des toitures, prise en compte affinée de l'ensoleillement réel, des masques et des contraintes techniques.

La contribution financière demandée à la CCPU pour la période juin 2026 – juin 2029 s'élève à 544 €.

Ce renouvellement constitue un levier important pour soutenir le développement de projets photovoltaïques pertinents, sécurisés et cohérents avec les objectifs du PCAET.

Suite à l'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

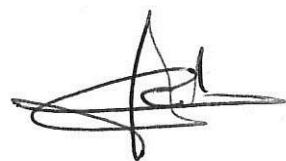
DECIDE :

Article unique : De Valider le renouvellement du cadastre solaire, selon les modalités proposées par le SIEL Territoire d'Énergie, pour un montant de 544 € pour la période 2026-2029.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 29 janvier 2026

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 03/02/2026
Date de réception de l'AR: 03/02/2026

042-244200820-DE_005_2026-DE
A G E D I